

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2021

Le 16 septembre 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Faux-Vésigneul, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 10 septembre 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	35
- représentés ou ayant donné pouvoir	4
- votants	39
- ont voté pour	38
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	1

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, Freddy MELLET, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Alexandre BODIN par Franck PIERRARD (suppléant), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), Marc DEFORGE par Murielle STEPHAN (pouvoir), Jérôme ROUSSINET par Martine MENISSIER (suppléante).

Absents : Gérard ACOSTA, Didier APPERT, Anne BRAZE, William MATHIEU (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON.

DÉLIBÉRATION
N° 1076-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le Paiement pour Service Environnementaux

Le conseil nomme M. Éric VETU pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la candidature de la Communauté de Communes à l'appel à manifestation d'intérêt du 30 janvier 2020 relative à la préparation de la mise en œuvre de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) sur le territoire de l'aire d'alimentation de captage de Somme-Vesle ;

Vu le volet « consentement à recevoir » des agriculteurs, réalisé par la Chambre d'agriculture ;

Vu l'étude de préfiguration d'un Paiement pour Service Environnemental réalisée par le bureau d'études « SARA HERNANDEZ CONSULTING » ;

Considérant que la collectivité est la représentante et la garante de l'intérêt des usagers de l'eau,

Monsieur le Président expose à l'assemblée les enjeux, les arguments économiques et le bénéfice direct des effets positifs du PSE à réduire les concentrations de nitrates dans l'eau tant pour les usagers que pour la collectivité.

Puis il présente l'estimation financière ci-après de ce projet :

Hors Taxes							
	Total	Année 0	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Total (HT)	65 992 €	9 770 €	6 033 €	6 047 €	6 558 €	6 061 €	31 523 €
Sous-total coûts externes (HT)	48 900 €	5 900 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	28 600 €
	74%	60%	60%	60%	55%	59%	91%
Sous-total coûts internes (HT)	17 092 €	3 870 €	2 433 €	2 447 €	2 958 €	2 461 €	2 923 €
	26%	40%	40%	40%	45%	41%	9%

Rémunération sur objectif RRD	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	55 935,19 €	75 068,15 €	87 532,28 €	96 415,89 €	124 137,96 €
Total	439 089,47 €				

Afin de financer le PSE, le président propose de solliciter le concours de l'AESN pour :

- le paiement de la rémunération aux agriculteurs, à hauteur de 100 %,
- les coûts externes de la collectivité, à hauteur de 80 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de solliciter le concours de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour financer le paiement pour service environnemental sur 5 ans :

- à hauteur de 100 % pour financer le coût de la rémunération aux agriculteurs ; soit un montant de rémunération maximal de 439 090 € HT,
- à hauteur de 80 % des coûts externes soit 17 092 € HT.

AUTORISE la conclusion de la convention entre la Communauté de Communes et les agriculteurs.

DONNE délégation au Président pour signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Extrait certifié conforme,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Julien Valentin".

Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.10.04 14:40:37 +0200
Ref:20211004_102201_1-1-O
Signature numérique
le Président